



DIRECTION DE L'ACTION RÉGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE
SOUS-DIRECTION DE LA MÉTROLOGIE
20, AVENUE DE SEGUR
F-75353 PARIS 07 SP

Certificat d'examen de types
n° 01.00.472.001.1 du 23 juillet 2001

**Ensembles de mesurage ALMA types VOLUCOMPT
pour le chargement des camions et wagons-citernes
(précision commerciale)**

Le présent certificat d'examen de type est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret du 12 avril 1955 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : instruments mesureurs volumétriques de liquides autres que l'eau et du décret n° 73-791 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la communauté économique européenne au contrôle des compteurs volumétriques de liquides autres que l'eau et de leurs dispositifs complémentaires.

FABRICANT :

ALMA Ingénierie, Maison de la tourelle - 47 rue de Paris - 94470 BOISSY-ST-LEGER

OBJET :

Le présent certificat d'examen de types renouvelle la décision d'approbation de modèles n° 98.00.472.004.1 du 28 décembre 1998⁽¹⁾ qui renouvelait et complétait la décision d'approbation de modèle n° 96.00.472.002.1 du 31 décembre 1996⁽²⁾ relative aux ensembles de mesurage ALMA modèles VOLUCOMPT pour le chargement des camions et wagons citernes.

CARACTERISTIQUES :

Les caractéristiques des ensembles de mesurage ALMA types VOLUCOMPT faisant l'objet du présent certificat, leurs conditions particulières d'installation, leurs conditions particulières de vérification sont identiques à celles définies dans les décisions précitées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les inscriptions réglementaires sont inchangées, à l'exception de la marque de conformité aux types qui est remplacée par le numéro et la date figurant dans le titre du présent certificat.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée, pour la sous-direction de la métrologie, au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/72/B011744-D2 et chez le fabricant.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable dix ans à compter de la date figurant sur son titre.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation,
le directeur de l'action régionale,
et de la petite et moyenne industrie,

Jean-Jacques DUMONT

(1) Revue de Métrologie, mars/avril 1999, page 1070.

(2) Revue de Métrologie, avril 1997, page 32.